



Centre européen de formation

Par **gwen501**, le **07/01/2016** à **12:58**

Bonjour,

Il y plus d'un ans maintenant que je me suis inscrite au Centre européen de formation ne pouvant plus rétracter mon contrat j'ai décidé d'interrompre le paiement car il n'y avait pas suivi dans les cours la plupart des exercices avaient des erreurs d'impressions ... Depuis le 30 décembre une société de recouvrement me harcèle et me menace et me réclame 1400 euros sachant que pour cette formation à la quel je n'ai jamais renvoyer aucun cours j'ai déjà donné 65 euros par mois pendant plus de ans. Après en avoir parler avec mon compagnon celui ci ma dit de ne plus répondre à cette société je voulais savoir si j'avais fait le bon choix car à cause de tout sa j'ai beaucoup de mal à dormir et cela m'angoisse beaucoup. Merci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **07/01/2016** à **16:18**

Bonjour,

Puisque vous ne parvenez pas à dormir, cela vous laisse le temps de consulter et lire les 10000 conversations qui se sont déroulées sur ce même forum avec les mêmes questions sur le même sujet.

En clair: juridiquement vous n'avez pas le droit de rompre la convention et de cesser les paiements.

Mais aucun recouvrement forcé ne sera mis en mouvement par cette entreprise, du moins à ce jour personne ne l'a signalé.

Par **gwen501**, le **07/01/2016** à **20:57**

Bonjour,

Merci de votre réponse j'avais consulter plusieurs réponse à se sujet sur plusieurs forum mais les date était assez loin et je voulais être sur

Je vous remercie de votre réponse

Par **pat76**, le **08/01/2016** à **10:23**

Bonjour

Vous avez au moins envoyé une lettre de résiliation du contrat par courrier recommandé avec avis de réception et vous avez gardé une copie de la lettre?

Vous avez reçu une lettre simple ou une lettre recommandé de la part de la société de recouvrement?